Granby

AVIS PUBLIC

Édition du 16 septembre 2023

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
Conformément au règlement numéro 0667-2016

Prenez avis que le 2 octobre 2023, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby et au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

1. (2023-80231)	*Nom du propriétaire :*	COLLEGE ENS. G. & P. DE GRANBY
	Numéros de cadastre :	1 010 223, 1 010 238 et 1 010 224 CQ
	Adresse civique :	235, rue Saint-Jacques
	Nature et effets de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un bâtiment de 4 étages, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme maximale est établie à 3 étages pour la zone publique GK01P. Le tout en référence au document préparé par la firme NFOE architecture, en date du 30 août 2023.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services juridiques au 450-776-8277 pendant les heures régulières d'ouverture de nos bureaux.

Donné à Granby, ce 15 septembre 2023.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier